

**ARTICLE PARU DANS LE PROGRES DU 07/04/2009**

**DISTRICT / BOURG SUD (PROMOTION D'EXCELLENCE)**

## **Une ardoise de 4000 euros**

Le club Burgien a une semaine devant lui pour se mettre en règle avec sa dette auprès des instances

Le club de Bourg Sud, second de sa poule en Promotion d'Excellence, finira-t-il la saison? C'est la question que se posent ses dirigeants, puisque la Ligue Rhône-Alpes comme le District de l'Ain les somment de se mettre en règle avec une dette dont le montant global s'élève à 4000 euros.

Cette «ardoise» résulte des sommes dont sont redevables tous les clubs tout au long de la saison, qu'il s'agisse du règlement des licences, des frais de mutations, des avertissements, de la prise en charge des frais des officiels, délégués ou arbitres, et autres procédures, devant la commission de discipline notamment.

Là où le dossier se complique c'est qu'il y a urgence. La Ligue, qui a prévenu le club burgien par courrier le 1er mars dernier, a fixé sa date butoir au 14 avril prochain pour le règlement d'une dette de 2600 euros. Le District au 17 avril pour un montant de 1400 euros. Faute de quoi, Bourg Sud encourt une première suspension de quinze jours durant lesquels les matches de ses quatre équipes, toutes engagées dans la course pour la montée (seniors 1 et 2, 18 ans et 15 ans) seront donnés perdus par forfait.

Pour sortir de cette situation inconfortable, le club s'est retourné vers sa municipalité, prête à se porter caution à hauteur de 2600 euros, somme qu'elle ne peut débloquer tant que les subventions n'ont pas été votées. Autant dire que les heures, comme les euros, sont comptés pour Bourg Sud...

E.M